



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2018

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, le mardi 11 décembre 2018 à 19 h, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Céline Beauregard (maire de la Municipalité de La Macaza), Karine Bélisle, Carole Panneton et Andrée Rancourt ainsi que MM. les conseillers, Denis Brabant et Robert Lambertz.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Denis Charette, maire, de la Ville de Rivière-Rouge.

Est absent au cours de la présente séance, M le conseiller, Alain Otto.

La directrice générale, Mme Louise Chartrand et le greffier et directeur général adjoint, M. Pierre-Alain Bouchard, sont également présents.

Mme Guylaine Giroux, trésorière, est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Charette, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

098/11-12-18-A

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par le greffier, à savoir :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du budget de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'année 2019
3. Période de questions du public
4. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE

099/11-12-18-A

ADOPTION DU BUDGET DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT la présentation, au cours de la présente séance, du budget de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'année financière 2019 par le maire, M. Denis Charette, totalisant des recettes et des dépenses égales à 984 530 \$.

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le budget de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'année 2019 résumé comme suit en sommaire :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2018

	BUDGET 2018	BUDGET 2019
REVENUS		
QUOTES-PARTS	(771 120) \$	(859 070) \$
SERVICES RENDUS	(96 700) \$	(118 460) \$
TRANSFERTS	(5 620) \$	(7 000) \$
TOTAL DES REVENUS	(873 440) \$	(984 530) \$
DÉPENSES		
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	140 210 \$	147 420 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
Brigadier	12 430 \$	13 660 \$
Protection contre incendie	366 680 \$	434 860 \$
Protection contre incendie – Administration	134 080 \$	154 640 \$
Sous-total	513 190 \$	603 160 \$
LOISIRS ET CULTURE		
Administration	11 230 \$	10 370 \$
Piscine	38 930 \$	38 860 \$
Parc Liguori-Gervais	26 780 \$	24 870 \$
Carrefour Jeunesse Desjardins	18 530 \$	15 460 \$
Centre d'exposition	20 000 \$	19 330 \$
Sous-total	115 470 \$	108 890 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	18 870 \$	22 580 \$
TOTAL DES CHARGES	787 740 \$	882 050 \$
FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	75 700 \$	102 480 \$
Affectations fonds réservés	10 000 \$	- \$
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	10 000 \$	- \$
TOTAL DES DÉPENSES	873 440 \$	984 530 \$

Que le sommaire du budget 2019 présenté ci-dessus, incluant celui de 2018, soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, soit dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord Vallée de la Rouge*, et qu'il soit publié sur le site Internet (Web) de la Ville, le tout conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

100/11-12-18-A

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance extraordinaire soit levée. Il est 19 h 21.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2018

Denis Charette
Maire

Pierre-Alain Bouchard
Greffier

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette
Maire